



PROPULSE
TON
AVENIR
C'est LOJIQ!

Sébastien Cossette-Masse

PROGRAMME

DÉVELOPPEMENT

DE CARRIÈRE

Tu vois loin ? Vas-y ! >>> lojiq.org

Québec 

Programme Développement de carrière

Le programme Développement de carrière permet aux **jeunes professionnels de tous les secteurs** âgés de 18 à 35 ans d'acquérir de nouvelles compétences. LOJIQ offre un accompagnement et un soutien financier pour la réalisation de projets impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

Ce programme s'adresse notamment aux **jeunes artistes et travailleurs du secteur des arts et de la culture** qui participent au rayonnement du Québec.

Tu veux?

- Réaliser un projet de recherche, de création, de coproduction ou de diffusion artistique
- Participer à un festival ou à un marché des arts
- Assister à une remise de prix ou de reconnaissance artistique
- Prendre part à une formation de courte durée;
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Faire un stage professionnel en milieu de travail
- Effectuer un séjour de recherche
- Développer un réseau de contacts

Ce programme se divise en 3 volets :

- **Action culturelle et artistique**
- **Développement et échange d'expertise**
- **Stages professionnels en milieu de travail**

Soutien financier

Tous les projets acceptés font l'objet de conditions de financement touchant le **transport** et les **assurances** des participants. Ce mode de financement tient compte de la destination et de la durée du projet.

Pour connaître le financement relatif au **transport**, consulte la section *Zones géographiques*.

Tu habites en région éloignée au Québec? Tu pourrais recevoir une indemnité de transport additionnelle. Consulte la section *Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains*.

Pour connaître le financement relatif aux **assurances**, consulte la section *Assurance voyage et soins médicaux d'urgence*.

Il est **obligatoire** de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

Transport terrestre

Pour les projets utilisant **exclusivement** un moyen de transport terrestre pour la réalisation de leur mobilité (au Québec, au Canada ou aux États-Unis), un **montant forfaitaire** est accordé **sur présentation d'une pièce justificative** en fonction du moyen de transport utilisé :

- **Déplacement en voiture** : Une preuve de l'utilisation d'une voiture (facture d'essence) pour se rendre sur le lieu de réalisation du projet
- **Déplacement en covoiturage** : Une preuve de l'utilisation d'un service de covoiturage (AmigoExpress) ou une facture d'hôtel ou de restaurant du lieu du projet
- **Déplacement en bus** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour**
- **Déplacement en train** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour** en classe économique

Ces documents doivent être déposés sur le portail à l'intérieur des deux semaines suivant la fin du projet. Si cette condition n'est pas respectée, le projet sera considéré comme annulé.

Pour connaître le financement relatif au **transport terrestre**, consulte la section *Zones géographiques*.

Transport en avion

Pour les projets utilisant un moyen de transport aérien pour la réalisation de leur mobilité, un **montant forfaitaire** ou **65% du coût du billet d'avion** jusqu'à un montant maximum établi en fonction de la destination est accordé sur présentation d'un titre de transport **aller-retour en classe économique au départ des aéroports de Montréal ou de Québec**. Quelques exceptions peuvent être acceptées pour les aéroports de proximité. Vérifie les possibilités en nous contactant.

Les autres frais de transport local au Québec ou à l'étranger (autobus, train, bateau) pour se rendre à l'aéroport ou à la destination finale du lieu de réalisation du projet **ne sont pas remboursés par LOJIQ**. Si ces conditions ne sont pas respectées, tu devras modifier ton billet d'avion à tes frais, sous peine de voir ton projet annulé par LOJIQ.

Pour connaître le financement relatif au **transport aérien**, consulte la section *Zones géographiques*.

Zones géographiques

Tous les territoires couverts par LOJIQ font l'objet d'une veille ayant trait à la sécurité des personnes, en tenant compte de considérations politiques, climatiques ou naturelles. En respectant les avertissements officiels émis par **Affaires mondiales Canada**, LOJIQ refusera, suspendra ou annulera les projets devant se dérouler dans un pays ou une région visée par un avis de sécurité de niveau d'alerte trois et quatre.

Zone 1A - Québec

Pour les projets réalisés **au Québec** : LOJIQ accorde un remboursement de **0,36 \$ par km**.

- **Entre 200 et 348 km* (aller-retour)** : Contribution de **125 \$** peu importe le moyen de transport.
- **À partir de 349 km* (aller-retour)** : Contribution de **0,36 \$ par km** peu importe le moyen de transport.

Pour les **Îles-de-la-Madeleine**, la contribution de LOJIQ est établie selon le kilométrage parcouru + **125 \$** pour le transfert en bateau **aller-retour**.

Pour les lieux **non-atteignables par voiture** – généralement au nord du 55e parallèle – LOJIQ rembourse **65 % du billet d'avion jusqu'à concurrence de 1 500 \$**.

** Calculé à l'aide de Google Maps. Devant plusieurs options, seulement l'itinéraire le plus court est accepté. Il doit y avoir une distance minimale de **100 km*** (**aller simple**) entre le lieu de résidence et le lieu de réalisation du projet.*

ZONE 1B – Provinces canadiennes limitrophes du Québec

Pour les projets réalisés dans **les provinces canadiennes limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard.

ZONE 1C – Autres provinces canadiennes

Pour les projets réalisés dans **les autres provinces canadiennes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador.

ZONE 1D – Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Pour les projets réalisés **au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **850 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

ZONE 1E – Nunavut

Pour les projets réalisés **au Nunavut** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 650 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Zone 2A – États-Unis (11 États limitrophes)

Pour les projets réalisés dans **les États limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont et Washington (District de Columbia).

Zone 2B – États-Unis (38 autres États sauf Hawaii)

Pour les projets réalisés dans **les 38 autres États (sauf Hawaii)** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Alabama, Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Floride, Géorgie, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, Nouveau-Mexique, Ohio, Oklahoma, Oregon, Tennessee, Texas, Utah, Virginie, Virginie-Occidentale, Washington, Wisconsin et Wyoming.

Zone 3A – Mexique et les Caraïbes

Pour les projets réalisés **au Mexique et dans les Caraïbes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour tous les autres moyens de transport, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Mexique, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Îles vierges britanniques, Jamaïque, Puerto Rico, République-Dominicaine, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.

ZONE 3B – Amérique centrale

Pour les projets réalisés **en Amérique centrale** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

Bélize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador.

ZONE 3C – Amérique du Sud

Pour les projets réalisés **en Amérique du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 150 \$**.

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

Zone 4A – France, Wallonie-Bruxelles et Europe de l'Ouest

Pour les projets réalisés **en France, en Wallonie-Bruxelles et dans l'Europe de l'Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

France (incluant la Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon), Wallonie-Bruxelles, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne (incluant les Îles Baléares et excluant les Îles Canaries), Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Zone 4B – Europe de l'Est et du Nord

Pour les projets réalisés **dans l'Europe de l'Est et du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 050 \$**.

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Groenland, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, République tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne à l'ouest des monts Oural), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

Zone 5A – Afrique du Nord

Pour les projets réalisés **en Afrique du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 050 \$**.

Algérie, Égypte, Îles Canaries, Libye, Maroc et Tunisie.

Zone 5B – Afrique de l’Est, de l’Ouest et du Sud

Pour les projets réalisés **en Afrique de l’Est, de l’Ouest et du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 300 \$**.

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte-d’Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Île de la Réunion, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centre-Afrique, République Démocratique du Congo, République du Congo (Zaïre), Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Seychelles, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Zone 6A – Asie

Pour les projets réalisés **en Asie** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 250 \$**.

Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Chine, Cambodge, Corée du Nord, Corée du Sud, Hawaï, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Macao, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam et Russie (partie asiatique à l’est des monts Oural).

Zone 6B – Moyen-Orient

Pour les projets réalisés **au Moyen-Orient** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 350 \$**.

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan et Yémen.

Zone 6C – Océanie et Pacifique du Sud

Pour les projets réalisés **en Océanie et dans le Pacifique Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 350 \$**.

Australie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains

Pour les projets réalisés **à l’extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Assurance voyage et soins médicaux d'urgence

Tous les participants – dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec – doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant **la durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la durée du projet.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

Durée du projet	Montant forfaitaire
0 à 30 jours	10\$
31 à 60 jours	20\$
61 à 90 jours	35\$
91 à 365 jours	65\$

Assurance responsabilité civile offerte par LOJIQ

Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

... et des services d'accompagnement

Tous les participants bénéficient d'un accompagnement et des services-conseils de la part du personnel de LOJIQ : une équipe d'experts en mobilité avec une expérience de **plus de 50 ans**.

Cultures et langues autochtones

Si tu appartiens à la communauté inuite ou à une des Premières Nations du Québec et tu es porteur d'un **projet artistique, culturel** ou valorisant la culture comme levier d'**engagement social**, tu pourrais bénéficier d'un appui financier bonifié avec l'Initiative Cultures et langues autochtones.

Valide seulement pour les volets **Action culturelle et artistique** et **Stages professionnels en milieu de travail**.

Lutte contre les changements climatiques

Ton projet contribue également à la lutte contre les changements climatiques? Celui-ci pourrait bénéficier d'un soutien financier supplémentaire avec l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, si tu es **résident d'un pays francophone vulnérable aux changements climatiques** (prioritairement d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord ou des Antilles), tu pourrais bénéficier d'un soutien dans le cadre de cette initiative.

Fondation LOJIQ

Si ton projet est accepté, tu devras **devenir membre** de la Fondation LOJIQ pour bénéficier du soutien de LOJIQ. L'adhésion te permet de soutenir les actions de LOJIQ et te procure de nombreux avantages auprès de nos partenaires.

Service d'assistance technique

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, tu peux communiquer avec notre préposée aux renseignements au numéro de téléphone sans frais : 1-800-465-4255.

En dehors de ces heures, tu peux laisser un message sur la boîte vocale ou envoyer un courriel à info@lojq.org. Un membre de notre équipe communiquera avec toi dans les meilleurs délais.

Volet Action culturelle et artistique

Le volet Action culturelle et artistique appuie les **jeunes artistes** et les **professionnels des arts et de la culture** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras enrichir tes compétences et contribuer au rayonnement des arts et de la culture du Québec.

Tu veux?

- Réaliser un projet de recherche, de création, de coproduction ou de diffusion artistique
- Participer à un festival ou à un marché des arts
- Assister à une remise de prix ou de reconnaissance artistique
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou à des rencontres professionnelles
- Prendre part à une formation de courte durée
- Développer un réseau de contacts

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent¹ et tu habites au Québec²
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es un **artiste** ou un **travailleur culturel** impliqué dans un parcours professionnel qui représente l'essentiel de tes activités.

¹ Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

² Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Profils acceptés

- Artiste, créateur ou artisan
- Producteur
- Agent ou gérant
- Diffuseur
- Gestionnaire culturel
- Directeur artistique, de production ou technique
- Scénographe ou technicien de scène
- Médiateur culturel
- Chercheur dans le domaine culturel, etc.

Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets³ avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

³ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Ne sont pas admissibles...

Les étudiants (y compris les doctorants et post-doctorants), les accompagnateurs de projets d'études et les participants à une activité parascolaire ou de loisir culturel ne sont pas admissibles ainsi que ces types de projets :

- **Art visuel** : Les projets de résidence de type *autogéré* ⁴
- **Cinéma** : Les projets de recherche ou repérage de sites, de captation de matériel audiovisuel ou de préproduction.
- **Cirque** : Les projets **qui n'impliquent pas** la maîtrise des techniques de cirque reconnues et enseignées par des écoles de cirque professionnelles (techniques reconnues : acrobatie aérienne, équilibre, art clownesque, art équestre, acrobaties au sol et jonglerie)
- **Danse** : Les compétitions de danses sociales.

⁴ LOJIQ finance **uniquement** les projets de résidence qui favorisent l'accueil d'un artiste par un organisme offrant un encadrement et des services (par exemple des espaces, des équipements, des ressources spécialisées et l'organisation d'activités de réflexion, de formation, de perfectionnement et de diffusion).

Où?

Ton projet peut être réalisé au Canada ou à l'international. **Il n'est pas possible de proposer un projet au Québec pour ce volet.**

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Un soutien financier complémentaire pour certains projets

Pour nos projets clés en main :

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile⁵
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence⁶
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec⁷

⁵ Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

⁶ Tous les participants – dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec – doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

Durée du projet	Montant forfaitaire
0 à 30 jours	10\$
31 à 60 jours	20\$
61 à 90 jours	35\$
91 à 365 jours	65\$

⁷ Pour les projets réalisés à l'extérieur du Québec, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Documents requis

Voici les documents à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un curriculum vitae
- Une démarche artistique (s'il y a lieu)
- Un dossier de presse
- Un matériel audio et/ou vidéo
- Une présentation du ou des partenaires
- Un programme de séjour ou de tournée
- Une confirmation d'accueil du partenaire ou une preuve d'inscription (s'il s'agit d'un événement)
- Une [planification budgétaire](#) liée à la réalisation de ton projet (revenus et dépenses)

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Dates de dépôt

Départs en avril, mai et juin 2020

Pour le programme Développement de carrière :

2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

Départs en juillet, août et septembre 2020

Pour le programme Développement de carrière :

24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

Pour le programme Développement de carrière :

27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

Pour le programme Développement de carrière :

24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.

ATTENTION! Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1^{er} avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1^{er} avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

Dépôt d'un projet hors délai

Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt? Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

Volet Développement et échange d'expertise

Le volet Développement et échange d'expertise vise les **jeunes professionnels** âgés de 18 à 35 ans dans un processus de développement de carrière. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras échanger avec des professionnels de ton milieu et acquérir de nouvelles connaissances.

Ce volet s'adresse à tous les domaines d'activité **sauf le secteur des arts et de la culture**. Si tu es un artiste ou un professionnel des arts de la scène et de la culture, consulte le volet **Action culturelle et artistique**.

Tu veux?

- Acquérir de nouvelles compétences professionnelles
- Partager ton savoir-faire et ton expertise
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Prendre part à une formation de courte durée
- Effectuer un séjour de recherche
- Développer un réseau de contacts

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent¹ et tu habites au Québec²
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es un **jeune professionnel** de tous les domaines d'activité, **excluant le secteur des arts et de la culture**, engagé dans une vie professionnelle active.

¹ Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

² Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets³ avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

³ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Ne sont pas admissibles...

Les étudiants (y compris les doctorants et post-doctorants), les accompagnateurs de projets d'études et les participants à une activité parascolaire ou de loisir ne sont pas admissibles ainsi que ces types de projets :

- **Projets sportifs** qui visent le développement des compétences athlétiques ou qui s'inscrivent dans le cadre de compétitions
- **Projets de bien-être** qui visent le perfectionnement des techniques de méditation (comme le yoga) ou de croissance personnelle
- **Projets de thérapies alternatives** qui ne sont pas enseignées au Cégep ou à l'université ou qui ne sont pas régies par une corporation professionnelle reconnue.

Où?

Ton projet peut être réalisé au Canada ou à l'international. **Il n'est pas possible de proposer un projet au Québec pour ce volet.**

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)

Pour nos projets clés en main :

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile⁴
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence⁵
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec⁶

⁴ Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

⁵ Tous les participants – dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec – doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

Durée du projet	Montant forfaitaire
0 à 30 jours	10\$
31 à 60 jours	20\$
61 à 90 jours	35\$
91 à 365 jours	65\$

⁶ Pour les projets réalisés à l'**extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Documents requis

Voici les documents à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un curriculum vitae
- Une présentation du ou des partenaires
- Un programme de séjour
- Une confirmation d'accueil du partenaire ou une preuve d'inscription (s'il s'agit d'un événement)
- Une [planification budgétaire](#) liée à la réalisation de ton projet (revenus et dépenses)

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Dates de dépôt

Départs en avril, mai et juin 2020

Pour le programme Développement de carrière :

2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

Départs en juillet, août et septembre 2020

Pour le programme Développement de carrière :

24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

Pour le programme Développement de carrière :

27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

Pour le programme Développement de carrière :

24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.

ATTENTION! Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1^{er} avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1^{er} avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

Dépôt d'un projet hors délai

Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt? Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

Volet Stages professionnels en milieu de travail

Le volet Stages professionnels en milieu de travail ouvre les possibilités d'emploi aux **jeunes diplômés en recherche d'emploi** ou **sous-employés** et aux **travailleurs autonomes** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras enrichir ton CV et faciliter ton intégration sur le marché du travail.

Ce volet s'adresse aux jeunes professionnels qui ont terminé leurs études. Si tu es encore aux études, consulte le volet **Stages et projets étudiants** du programme **Mobilité étudiante**.

Tu veux?

- Prendre de l'expérience
- Réaliser un stage dans ton domaine
- Renforcer ton employabilité
- Valider tes intérêts professionnels
- Acquérir de nouvelles compétences
- Développer un réseau de contacts

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent¹ et tu habites au Québec²
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es un **jeune diplômé sans-emploi** ou **sous-employé** (temps partiel, moins de 30 heures par semaine ou emploi non relié au parcours professionnel) ou un **travailleur autonome**.

¹ Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

² Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets³ avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

³ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Ne sont pas admissibles...

Les étudiants (y compris les doctorants et post-doctorants) et les professionnels en emploi à temps plein dans leur domaine de formation ne sont pas admissibles.

Où?

Ton projet peut être réalisé au Québec⁴, au Canada ou à l'international.

⁴ La distance minimale est de **100 km** (aller simple) entre ton lieu de résidence et le lieu de réalisation de ton projet.

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)

Pour nos projets clés en main :

- Une participation au financement de ton transport
- Un **per diem de 50 \$ par jour** pour les dépenses liées à ton hébergement et tes repas⁵
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile⁶
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence⁷
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec⁸

⁵ Jusqu'à un maximum de 12 semaines.

⁶ Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

*Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.*

⁷ Tous les participants – dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec – doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une assurance privée fournie par un tiers (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est obligatoire d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

Durée du projet	Montant forfaitaire
0 à 30 jours	10\$
31 à 60 jours	20\$
61 à 90 jours	35\$
91 à 365 jours	65\$

⁸ Pour les projets réalisés à l'extérieur du Québec, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Documents requis

Voici les documents à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un curriculum vitae
- Une présentation du ou des partenaires
- Une description du mandat, des tâches à réaliser et de l'horaire de travail
- Une confirmation d'accueil du milieu de stage
- Une [planification budgétaire](#) liée à la réalisation de ton projet (revenus et dépenses)

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Dates de dépôt

Départs en avril, mai et juin 2020

Pour le programme Développement de carrière :

2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

Départs en juillet, août et septembre 2020

Pour le programme Développement de carrière :

24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

Pour le programme Développement de carrière :

27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

Pour le programme Développement de carrière :

24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.

ATTENTION! Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1^{er} avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1^{er} avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

Dépôt d'un projet hors délai

Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt? Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.